

Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 05 juin 2025

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023 et de la réunion du 7 novembre 2024
2. Échange sur le rôle de la Commission des comptes dans le cadre des futurs contrôles des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés et des groupes et sensibilités politiques par la Cour des comptes

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp [remplaçant Mme Stéphanie Weydert], M. Maurice Bauer, M. André Bauler [remplaçant Mme Carole Hartmann], Mme Djuna Bernard, M. Franz Fayot, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, M. Tom Weidig

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général de la Chambre des Députés

M. Damian Rychlicki du Service financier de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, Mme Stéphanie Weydert, M. Laurent Zeimet

*

Présidence : M. Tom Weidig, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023 et de la réunion du 7 novembre 2024

Les membres de la commission n'émettent de commentaires par rapport aux procès-verbaux des réunions du 14 décembre 2023 et du 7 novembre 2024 et lesdits procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2. Échange sur le rôle de la Commission des comptes dans le cadre des futurs contrôles des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés et des groupes et sensibilités politiques par la Cour des comptes

Le Secrétaire général explique que la discussion de soumettre les comptes au contrôle de la Cour des comptes a été lancée dès le début de la présente législature et que la décision a été accélérée à la suite d'une série d'allégations concernant l'usage privé de crédits de

fonctionnement mis à disposition par la Chambre des Députés qui ont fait l'objet de communications de la part des membres de la sensibilité politique Piraten ainsi que de nombreux médias au cours du mois de juillet 2024. Lors de la réunion du 23 juillet 2024, les membres du Bureau ont décidé de soumettre les comptes des exercices 2018 à 2024 de la sensibilité Piraten au contrôle de la Cour des comptes pour vérifier la véracité des allégations prémentionnées. Dans le même ordre d'idées, le Bureau a décidé de soumettre les comptes de tous les groupes et sensibilités politiques au contrôle annuel systématique par la Cour des comptes dès l'exercice 2026 et les comptes intérieurs de la Chambre des Députés déjà à partir de l'exercice 2025.

Dans ce contexte, la direction et le responsable du service financier de la Chambre des Députés ont mené des réunions avec toutes les groupes et sensibilités en vue de la préparation et de la sensibilisation au contrôle susvisé. Lors de ces réunions, les discussions portaient d'un côté sur l'importance des procédures écrites en matière financière (procédure financière, procédure téléphones portables, procédure cartes de crédit, procédure team building, etc.) et de l'autre côté, sur les catégories de dépenses qui tombent dans la portée des dépenses ayant trait aux activités parlementaires selon l'article 19 du Règlement de la Chambre des Députés. La définition des dépenses ayant trait aux activités parlementaires sera élaborée en commun avec les groupes et sensibilités politiques jusqu'à la fin de l'année en cours.

Le Secrétaire général précise que la Cour des comptes commencera sa mission après l'apurement des comptes de l'exercice 2025 en séance plénière au cours du mois de décembre 2026 avant le vote du budget de l'Etat pour l'exercice prochain et un rapport de la Cour des comptes sera émis à l'issue de ses travaux. Ledit rapport sera ensuite transmis aux membres du Bureau, de la Conférence des Présidents et de la présente commission qui pourront le cas échéant émettre des recommandations. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique de l'Administration parlementaire consistant à procéder à des évaluations internes et externes dans l'ensemble de ses domaines de compétence, dans une logique d'anticipation. Le Secrétaire général précise que la capacité à se remettre en question de façon continue permet de prévenir d'éventuelles difficultés futures et d'améliorer le fonctionnement de l'administration.

Monsieur Guy Arendt (DP) fait la remarque qu'il sera inopportun lorsque le rapport de la Cour des comptes sera émis presque 2 ans après l'exercice en cause et demande si ce délai ne pourrait pas être raccourci. Le Secrétaire général répond que des réflexions sont menées quant aux adaptations nécessaires afin que la Cour des comptes puisse commencer sa mission et par conséquent émettre son rapport dans un délai plus rapproché à la clôture de l'exercice contrôlé.

Luxembourg, le 30 juin 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact